PYRALE DU BUIS

(Cydalima perspectalis)

La pyrale du buis (Cydalima perspectalis syn. Glyphodes perspectalis) est un papillon de type noctuelle. On observe rarement l'adulte (papillon) car il est essentiellement nocturne. C'est au stade chenille qu'elle peut provoquer des dégâts très importants au feuillage du buis.

La pyrale du buis est présente en Belgique depuis plusieurs années.Initialement sa répartition géographique était limitée aux provinces d'Anvers et de Flandre orientale.





En 2016, son territoire s'est étendu autour de Bruxelles et entre Andenne et Huy. En 2017, on la rencontre plus fréquemment au Sud de Bruxelles et à plusieurs endroits de Wallonie. En juin déjà, elle est signalée dans la région de Tournai et en août, on l'observe dans les régions de Mons, Braine-le-Comte, Beauvechain, St-Georges sur Meuse et Amay.

En Europe, jusqu'à présent, seul le buis (*Buxus spp.*) est infesté. Bien qu'il présente une importante capacité de régénération, l'arbuste peut rapidement dépérir quand les chenilles sont nombreuses et que les attaques se répètent. Une surveillance attentive s'avère nécessaire pour détecter au plus vite la présence de la chenille.



DÉTECTER LA PRÉSENCE DE LA PYRALE

Le développement de la pyrale comporte 5 à 7 stades larvaires. La toute jeune chenille est jaunâtre. Par la suite, elle devient plus facilement reconnaissable de par sa tête noire et son corps présentant longitudinalement des lignes de couleur vert clair et noir accompagnées de points noirs. La chenille complètement développée mesure environ 4 cm de long. Des déjections vertes et sèches au sol ou retenues par les fils de soie sont souvent visibles.





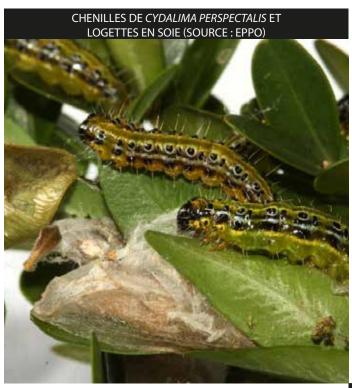
CHENILLE DE CYDALIMA PERSPECTALIS - STADE LARVAIRE 4

Après le stade pupe, la nymphose se produit et la chrysalide se forme pour enfin aboutir au stade papillon adulte.





DÉTECTER LA PRÉSENCE DE LA PYRALE



Au bout des rameaux, peuvent se trouver de jeunes chenilles (5-8 mm) issues du dernier cycle de développement, sous la forme hivernante de la pyrale. Elles se réfugient dans des logettes en soie (hibernarium) pour y passer l'hiver.

Deux à trois cycles de développement peuvent se succéder durant une année. Trois pics d'infestation sont potentiellement observables sur une année:

Au début du printemps

En été mi-juin – juillet

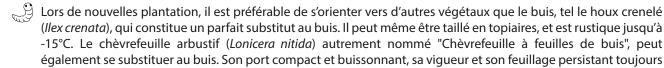
En automne septembre – début octobre





COMMENT ÉVITER OU LIMITER SON INFESTATION?

MESURES PRÉVENTIVES



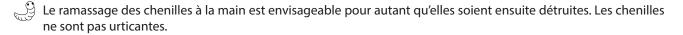
également se substituer au buis. Son port compact et buissonnant, sa vigueur et son feuillage persistant toujours bien vert font partie de ses nombreux atouts. Il est aussi très résistant à la sécheresse et au gel. Il se taille facilement et se prête bien à la confection de haies basses ou moyennes. La variété 'Maigrün' peut aussi servir de couvre-sol sur un talus. Dans tous les cas, on orientera le choix de la variété selon le type de sol.

Il est conseillé de tailler les buis en leur laissant suffisamment d'espace. Les plants dont la ramure est plus aérée sont davantage épargnés.

Des voiles anti-insectes peuvent être placés sur les buis durant les périodes de vol afin d'éviter les pontes (mars à septembre).

La présence d'oiseaux insectivores au jardin peut être favorisée par la pose de mangeoires et de nichoirs à proximité du buis.

MOYENS DE LUTTE PHYSIQUE



La pulvérisation d'eau à haute pression sur le feuillage permet de faire tomber les chenilles sur le sol. L'utilisation de filets disposés au sol facilite la récolte de l'insecte.

La taille des branches infestées peut être effectuée, il est alors important de transporter ces branches taillées et autres déchets de la taille dans un sac fermé afin d'éviter la propagation des œufs et chenilles de la pyrale.



COMMENT ÉVITER OU LIMITER SON INFESTATION?

MOYEN DE LUTTE À L'AIDE DE NÉMATODES CONTRE LA CHENILLE

Des auxiliaires tels que les nématodes (*Steinernema carpocapsae*) peuvent être utilisés en combinaison avec d'autres moyens de lutte dès que la température du sol est de minimum 10°C.

Les larves de nématodes s'introduisent dans l'organisme de l'insecte où elles libèrent des bactéries nocives pour celui-ci et provoquent sa mort en 24 à 48h. Elles se nourrissent ensuite des tissus de l'insecte afin de poursuivre leur développement. Cela permet à une nouvelle génération de larves de nématodes de voir le jour pour ensuite coloniser le sol à la recherche d'autres insectes.

MOYENS DE LUTTE À L'AIDE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Lorsque les moyens de lutte mécanique ou biologique ne permettent pas d'endiguer sa propagation, le recours aux produits phytopharmaceutiques (PPP) est envisageable pour autant que la législation en vigueur soit respectée et que les mesures nécessaires soient prises afin de protéger votre santé et l'environnement. Il importe de suivre scrupuleusement les mentions reprises sur l'étiquette du produit. Le port de gants adaptés en nitrile ou néoprène est indispensable. Il est, en outre, possible que des moyens de protection supplémentaire soient mentionnés sur l'étiquette du produit. Pour protéger l'environnement, il est impératif de ne pas traiter à moins de 6 mètres des eaux de surface et de rapporter les emballages vides au parc à conteneurs.



Des PPP utilisables en agriculture biologique, dérivés de composants d'origine naturelle et à plus faible impact environnemental sont disponibles en jardinerie pour un usage amateur. Il s'agit de produits à base de pyréthrines mais d'autres PPP à base de spinosad sont également disponibles. Suivez bien les conseils que vous donnera le vendeur du produit.



En dernier recours, des produits de synthèse peuvent être employés pour un usage amateur afin de lutter contre les chenilles en plantes ornementales.

Il est vivement recommandé dans ce cas de contacter la Clinique des Plantes, qui, selon le contexte et le degré d'infestation dispensera le conseil pour le choix du produit approprié.



Liste informative des produits phytopharmaceutiques agréés en Belgique à ce jour pour un usage amateur et qui peuvent être utilisés pour lutter contre la pyrale du buis (source : www.phytoweb.be en date du 10/08/2017).

PRODUIT COMMERCIAL	NUMÉRO D'AUTORISATION	COMPOSITION	UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE
AVEVE INSECTICIDE PLUS	9935G/B	15 g/l DELTAMETHRINE	Non
AVEVE INSECTICIDE PLUS SPRAY	10488G/B	0.0075 g/l DELTAMETHRINE	Non
BIO-PYRETREX GARDEN	10039G/B	255 g/l PIPERONYL BUTOXYDE + 20 g/l PYRETHRINES	Oui
COMPO NATURABELL BIO INSECT	9792G/B	144 g/l PIPERONYL BUTOXYDE + 36 g/l PYRETHRINES	Oui
CONSERVE GARDEN	9557G/B	120 g/l SPINOSAD	Oui
DECIS PLUS	9868G/B	15 g/l DELTAMETHRINE	Non
DECIS PLUS SPRAY	10273G/B	0.0075 g/l DELTAMETHRINE	Non
DUOLYS	10617G/B	0.5 g/l DELTAMETHRINE + 10 g/l TEBUCONAZOLE	Non
ERADIGUN ULTRA	10661G/B	10 g/l HUILE DE COLZA (INAC) + 0.1 g/l PYRETHRINES	Oui
FORMUSECT	10134G/B	10 g/l CYPERMETHRINE	Non
FORMUSECT SPRAY	9971G/B	0.05 g/l CYPERMETHRINE	Non
INSECTICIDE 10 ME	9459G/B	10 g/l CYPERMETHRINE	Non
KARATE GARDEN	9848G/B	0.75 g/l LAMBDA-CYHALOTHRINE	Non
KARATE GARDEN SPRAY	9849G/B	0.015 g/l LAMBDA-CYHALOTHRINE	Non
MULTI-INSECT	1062G/P	5 g/l LAMBDA-CYHALOTHRINE + 100 g/l PIRIMICARBE	Non
OKAPI GARDEN	10040G/B	5 g/l LAMBDA-CYHALOTHRINE + 100 g/l PIRIMICARBE	Non
OMNI INSECT	1185G/P	15 g/l DELTAMETHRINE	Non
PYRETHRO BIO SPRUZIT	8837G/B	144 g/l PIPERONYL BUTOXYDE + 36 g/l PYRETHRINES	Non
SUPERSECT G-SPRAY	10031G/B	0.05 g/l CYPERMETHRINE	Non



COMMENT ÉVITER OU LIMITER SON INFESTATION?

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VOUS POUVEZ CONTACTER L'UN DES ORGANISMES SUIVANTS:

La Clinique des plantes – 010/47 37 52 <u>www.cliniquedesplantes.be</u> - <u>cliniquedesplantes@uclouvain.be</u>

Adalia - 04/250 95 82 www.adalia.be

Le Comité régional PHYTO – 010/47 37 54 www.crphyto.be

Remarque importante : si vous détectez ce ravageur dans vos buis, vous êtes invités à le signaler à la Clinique des plantes, en communiquant par mail le lieu de l'observation, la date, ainsi qu'une ou deux photos en vue rapprochée.

Coordination : Philippe DELAUNOIS, Attaché qualifié à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement du Service public de Wallonie.

SOURCES D'INFORMATION ET/OU D'IMAGES:

Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (A.S.B.L. C.E.H.W.)

Pôle wallon de Gestion Différenciée

A.S.B.L. CORDER - Clinique des Plantes dans le cadre du projet « IPM4U »

A.S.B.L. CORDER - Cellule Comité régional PHYTO

André Lequet (Treillières / Nantes F-44) www.insectes-net.fr

Natagora

Proefcentrum voor sierteelt

SPF Santé publique Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, service Produits Phytopharmaceutiques et Engrais

Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (OEPP)

